



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 21 AVRIL 2015



PROCES VERBAL N°4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 AVRIL 2015
à Thouars - Centre Prométhée
Date de la convocation : 15 AVRIL 2015

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 32

Excusés avec procuration : /

Absents : 10

Votants : 32

Secrétaire de la séance : Mme DURDON Marlène

Présents : Président : M. PAINÉAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU, BOUTET, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, SAUVETRE, Mme ENON, MM. DECHEREUX, DUGAS, ROCHARD S, BAPTISTE, MEUNIER, FERJOU, Mmes RENAULT, GELEE, MM. MILLE, MORICEAU Cl, BREMAND, Mme DURDON, M. BOULORD, Mme GRANGER et M. NERBUSSON.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. ROCHARD Ch, BIGOT, Mme BABIN, MM. DUHEM, BEVILLE, COLLOT, Mmes RIVEAULT, ROUX, MM. CHARRE et COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 17 mars 2015.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

2) - Ressources Humaines (RH) :

BC.2015-04-21-RH01 - Convention de disponibilité d'un sapeur pompier volontaire sur son temps de travail pour des missions opérationnelles et de formation entre le SDIS 79 et la CCT.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC)

BC.2015-04-21-AC01 - Convention de financement de l'opération de diffusion « Musique et Danse traditionnelles » entre l'association Trad'Y Danse et la CCT.

BC.2015-04-21-AC02 - Tarification des entrées pour le Gala de Danse Modern-Jazz des 12,13 et 14 juin 2015.

IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

2) - Conservation du Patrimoine et de la biodiversité (CP) :

BC.2015-04-21-CP01 - Plan de lutte contre le Xénope lisse - Convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle pour la mise en place d'un protocole expérimental sur le site de la station de lagunage du bourg de Saint Martin de Sanzay.

3) - Assainissement collectif et non collectif (A) :

BC.2015-04-21-A01 - Convention pour le suivi d'une station d'épuration pilote.

BC.2015-04-21-RH01 - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE DISPONIBILITÉ D'UN SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE SUR SON TEMPS DE TRAVAIL POUR DES MISSIONS OPERATIONNELLES ET DE FORMATION ENTRE LE SDIS 79 ET LA CCT.

La convention jointe en annexe vise à déterminer les modalités de disponibilité de l'agent, Frédéric GEFFARD, Préventeur au sein du service Ressources Humaines, pendant son temps de travail pour intervenir en tant que sapeur papier volontaire auprès du SDIS 79.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adoption a l'unanimité.

BC.2015-04-21-AC01 – POLE AFFAIRES CULTURELLES - CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE DIFFUSION « MUSIQUE ET DANSE TRADITIONNELLES » ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET L'ASSOCIATION TRAD'Y DANSE.

Code nomenclature FAST : 8.9

Le Conservatoire a proposé autour de la musique à danser, deux stages de formation (danse et musique) ainsi que la diffusion de l'orchestre Braçaie et de deux groupes (Komred et Brindezingue), sous forme d'un bal traditionnel, samedi 14 mars dernier à partir de 21 heures à la salle des fêtes de Bouillé-Loretz.

Cette soirée a été organisée en collaboration avec le réseau des Conservatoires Nord Deux-Sèvres (Thouarsais, Bocage Bressuirais et Parthenay) et coréalisée avec l'association Trad'Y Danse de Taizé-Maulais.

L'association Trad'Y Danse apporte une contribution financière de **500 €** (cinq cents euros) à l'opération.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer le document joint, ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adoption a l'unanimité.

BC.2015-04-21-AC02 – POLE AFFAIRES CULTURELLES - TARIFICATION DES ENTREES POUR LE GALA DE DANSE MODERN-JAZZ DES 12, 13 ET 14 JUIN 2015.

Code nomenclature FAST : 8.9

Le Conservatoire de Musique et de Danse propose au Bureau Communautaire de fixer les tarifs suivants pour le gala de danse Modern-Jazz qui aura lieu au Complexe Sportif à Sainte-Verge les vendredi 12, samedi 13 juin à 20h30 et dimanche 14 juin 2015 à 17 h30.

Le prix d'entrée est fixé à **4,50 €** par adulte et **2,50 €** par enfant de 4 à 13 ans (gratuit jusqu'à 3 ans).

Un billet gratuit par famille d'élèves sera également octroyé pour l'une des trois représentations.

L'encaissement des sommes ci-dessus se fera par l'intermédiaire de la régie du Conservatoire de Musique et de Danse.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver cette tarification et les modalités de fonctionnement et de paiement quant à l'organisation de cette manifestation,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adoption a l'unanimité.

BC.2015-04-21-CP01 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITE - PLAN DE LUTTE CONTRE LE XÉNOPE LISSE - CONVENTION AVEC LE MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE EXPÉRIMENTAL SUR LE SITE DE LA STATION DE LAGUNAGE DU BOURG DE SAINT-MARTIN-DE-SANZAY.

En janvier 2014, la Communauté de Communes du Thouarsais a engagé un **plan de lutte contre le Xénope lisse**, espèce exotique introduite accidentellement dans le milieu naturel à l'origine de la disparition des amphibiens autochtones (grenouilles, crapauds, tritons). Plus récemment, la collectivité a décidé de contribuer au **programme LIFE « Amphibiens Exotiques Envahissants »** et ce, en qualité de bénéficiaire associé (décision IV.2.2015-04-CP-02).

Actuellement, Julien COURANT, doctorant au département d'écologie et de gestion de la biodiversité du Muséum National d'Histoire Naturelle (UMR 7179 CNRS/MNHN), effectue des recherches (écologie, physiologie) sur le Xénope lisse dans le Nord des Deux-Sèvres. Dans le cadre de son travail, il envisage notamment d'appréhender les facteurs biologiques et

environnementaux qui influencent le déplacement de l'espèce la nuit (taux d'humidité, phase lunaire, âge et sexe des individus...). Pour cela, Julien COURANT a besoin de disposer d'un espace suffisamment vaste pour aménager **trois couloirs parallèles de 100 m x 0,50 m**, chacun d'entre eux étant parfaitement délimité par une bâche tendue entre des piquets espacés de deux mètres (hauteur : 0,50 m) et équipé de onze bacs remplis d'eau. Chaque couloir permettra d'étudier un lot homogène d'individus (jeunes ou adultes, mâles ou femelles, Xénopes issus du site d'introduction ou de sites plus éloignés...). Le dispositif expérimental doit être utilisable pendant une période de deux ans au maximum et Julien COURANT le mettra régulièrement à profit (environ quatre nuits consécutives par mois).

Au regard de l'espace nécessaire, ce dispositif pourrait être installé sur le site de la **station de lagunage du bourg de Saint-Martin-de-Sanzay**, propriété de la Communauté de Communes du Thouarsais, où une zone enherbée d'une superficie d'environ 1 200 m² est disponible. Renseignements pris auprès du responsable du service assainissement de la collectivité, un tel dispositif ne poserait aucun problème pour le fonctionnement du site. Dans cette hypothèse, une convention, jointe en annexe, devrait être signée entre le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Communauté de Communes du Thouarsais pour régler les engagements des deux parties.

Compte tenu de l'implication de la collectivité dans la lutte contre le Xénope lisse, il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accepter que la Communauté de Communes du Thouarsais permette à Julien COURANT d'installer un dispositif expérimental sur le site de la station de lagunage du bourg de Saint-Martin-de-Sanzay pour étudier les facteurs influençant le déplacement de l'espèce la nuit ;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président délégué pour signer la convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adoption à l'unanimité.

BC.2015-04-21-A01 - ASSAINISSEMENT - CONVENTION POUR LE SUIVI D'UNE STATION D'ÉPURATION PILOTE.

Code nomenclature FAST : 881

La convention pour le suivi d'une station d'épuration pilote, entre le Consortium du projet, représenté par l'entreprise JEAN VOISIN SAS, et la Communauté de Communes du Thouarsais s'inscrit dans le contexte du projet de recherche et développement «ECOSTAR».

Ce projet a pour objectif l'optimisation écologique et économique des stations d'épuration par filtres plantés de roseaux.

Pour la conduite de son projet, le Consortium du projet a choisi la station d'épuration de Vrères - commune de Saint-Léger-de-Montbrun qui a été construite par Jean Voisin SAS en 2013. Les objectifs recherchés sont :

- la détermination des paramètres de fonctionnement optimum,
- l'étude de faisabilité concernant l'optimisation de la dénitrification avec culture fixée anoxique en tête.

Le programme d'expérimentation et le suivi seront pris en charge par le Consortium, avec la participation technique de la Communauté de Communes du Thouarsais. Le Consortium s'engage à ce que la réalisation de ce programme d'expérimentation et de suivi n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la CCT.

Le programme d'expérimentation et de suivi de la station pilote est prévu à partir d'avril 2015, pour une durée de 18 mois. Une éventuelle prolongation de 6 mois sera possible selon les résultats.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 3 «Assainissement» en date du 25 mars 2015,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention pour le suivi d'une station d'épuration pilote entre le Consortium du projet ECOSTAR, représenté par l'entreprise JEAN VOISIN SAS, et la Communauté de Communes du Thouarsais,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention, jointe en annexe, ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.